

tion et le contrôle du gouvernement canadien, pour la formation d'une force aérienne suffisante pour le Royaume-Uni et les autres dominions? S'il fait cela, je suis prêt à l'appuyer; cependant, aucune mesure d'ordre pratique n'a encore été prise dans cette direction.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je le répète, à mon honorable ami, lorsque nous recevrons des demandes de la part du gouvernement anglais pour une fin particulière, nous serons prêts à les examiner; cependant, nous n'avons reçu aucune demande du gouvernement britannique touchant l'établissement de centres d'entraînement pour ces aviateurs jusqu'aujourd'hui. Nous avons tenu des conversations préliminaires touchant les mesures à prendre en vue de procurer des installations pour la formation des pilotes et nous avons indiqué notre attitude. Ainsi que je l'ai déclaré dans cette Chambre, ce matin, nous sommes prêts à aménager nos propres établissements d'aviation et à en faire bénéficier les pilotes anglais, si cela est de nature à leur rendre service. Cependant, je pose la question à mon honorable ami: croit-il que le fait pour un gouvernement qu'il soit libéral ou conservateur, d'annoncer que le Canada est disposé à autoriser la création sur son sol d'institutions militaires, possédées, dirigées et exploitées par la Grande-Bretagne, contribuerait au maintien de la paix et de la coopération entre le Canada, le Royaume-Uni et les autres parties de l'Empire britannique? Je ne voudrais pas aller aussi loin, parce qu'une déclaration de ce genre serait de nature à compromettre les excellentes relations qui existent en ce moment.

Le très hon. M. BENNETT: On a répondu à la question. Après la déclaration qu'a faite le premier ministre de ce pays, ce matin, aucun gouvernement britannique ne demandera à son gouvernement la permission d'établir une école d'aviation ici.

Le très hon. M. LAPOINTE: Alors l'exubérance de mon très honorable ami, ce matin, aura servi une fin douteuse.

Le très hon. M. BENNETT: Je le regrette, mais j'ai obtenu du premier ministre une déclaration bien claire, et aucun Gouvernement anglais ne vaudra essayer un refus, car le refus a été prononcé même avant que la demande soit faite.

Une VOIX: Non.

Le très hon. M. BENNETT: Il est absolument évident que nous avons refusé, non pas un établissement militaire, mais un terrain d'entraînement. On n'avait pensé à rien autre chose ou suggéré rien que cela. La situation est bien claire maintenant.

[L'hon. M. Cahan.]

Le très hon. M. LAPOINTE: Un terrain d'exercices?

Le très hon. M. BENNETT: Un terrain d'entraînement.

Le très hon. M. LAPOINTE: Et ce n'est pas un établissement militaire? Qu'est-ce alors? Un terrain de jeu, une organisation religieuse, quoi, enfin?

Le très hon. M. BENNETT: C'est afin de coordonner leurs activités avec la marine en vue de la défense de nos ports. Ne consentiriez-vous pas à entraîner des aviateurs ici s'ils devaient coopérer avec la marine anglaise à la défense du Canada? Il faut tenir compte de la pression et des conditions atmosphériques, et de tout ce qui affecte la navigation aérienne sur la mer ou pour la traversée de l'Atlantique tempêteux pour pouvoir coopérer avec la flotte britannique, les sous-marins et les contre-torpilleurs. Former ces aviateurs au Canada? C'est évident. Comment voulez-vous qu'ils puissent faire ailleurs ce que le ministre de la Défense compte que la marine fera, c'est-à-dire, protéger notre commerce de la destruction. C'est là la raison. Ils ne peuvent pas s'entraîner ailleurs. C'est le seul endroit où ils peuvent se préparer efficacement en vue d'atteindre la fin que le ministre de la Défense nationale vise.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Spécial.—Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et emmagasinage d'eau, \$3,500,000.

M. PERLEY: Le ministre pourrait-il nous indiquer combien de projets seront entrepris en Saskatchewan avec ce crédit?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Ce crédit représente une somme de \$3,500,000, répartie de la façon suivante:

Administration centrale,	\$146,950.
Expériences et recherches sur la culture,	\$513,190.
Utilisation des terres,	\$1,339,860.
Exploitation hydraulique et emmagasinage d'eau,	\$1,500,000.

Les projets qui seront entrepris en Saskatchewan seront un peu moins considérables que ceux de l'an dernier, et ils seront proportionnés au montant dépensé l'an dernier. Il est impossible d'indiquer le nombre pour cette année. En 1937-1938 on a entrepris et terminé les projets suivants:

Manitoba..	696
Saskatchewan..	1,697
Alberta..	372
	2,765

M. PERLEY: Les travaux seront-ils exécutés par adjudication complète ou par parties? Je comprends que l'an dernier plusieurs des